

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 19642 Numéro SIREN : 484 214 291 Nom ou dénomination : A4 PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 27361

A 4 PARTNERS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 60 000,00 €

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées

75008 PARIS

484 214 291 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 20 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt janvier, à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|--------------|
| - la société AVVENS MANAGEMENT, propriétaire de | 59 998 parts |
| - Marc LUCCIONI, propriétaire de | 1 part |

soit un total de

59 999 parts

sur les soixante mille (60 000) parts composant le capital social.

Monsieur Marc LUCCIONI préside la séance en sa qualité de co-gérant associé.

Monsieur Pascal BLANDIN, co-gérant non associé assiste également à la réunion.

Monsieur Romuald COLAS, co-gérant non associé assiste également à la réunion.

Monsieur Jean-Pierre EPINAT, co-gérant non associé assiste également à la réunion.

Madame Florence LENOIR, co-gérante non associée assiste également à la réunion.

Monsieur Clément TOMASINI, co-gérant non associé assiste également à la réunion.

Monsieur Olivier MARION, associé, est absent.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Non remplacement d'un co-gérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, et après avoir entendu la lecture de son rapport, prend acte de la démission de Monsieur Clément TOMASINI, co-gérant de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.



Marc LUCCIONI